



# Compte-rendu de la commission cadre de vie

Mardi 26 avril 2016

## ORDRE DU JOUR

### Projet de digue pare-blocs du Fragnes : présentation de l'étude d'impacts et du dossier de dérogation au titre des espèces protégées

#### Personnes présentes :

##### Commission cadre de vie :

- Mme GROS Nelly,
- Mme DEPETRIS Martine,
- M. BRUNELLO Marc,
- M. PAGES Jean Philippe

##### comité de suivi du projet de digue du Fragnes :

- Mme GEROMIN Brigitte
- Mme DESFOURS Odile
- M. CARON Jean Sébastien
- M. ODIER Francis,
- M. DESFOURS Jacques,
- M. GABORIAU André,
- M. SILLON Pierre,
- M. CHOLLET Jean Paul,
- M. LEFEBVRE Laurent,
- M. PONSAR Michel

- Mme COISSARD Valérie, INGEROP
- Mme JUPPET Marie, service RTM
- M. HAHN Jérémie, TERE0
- M. AURENSAN, services de la commune

N. Gros remercie les personnes présentes d'être venues assister à cette réunion.

Elle explique que dans le processus habituel, les dossiers présentés ce soir relèvent également d'une présentation pour échanges et avis, aux élus de la commission « Cadre de vie ». Dans l'optique d'optimiser et de mutualiser les temps de réunion pour chacun, le comité de suivi de la digue du Fragnes a été élargi à la commission municipale, donc composée exclusivement d'élus. Par ailleurs, les sujets intéressant tous les membres, les échanges ne peuvent qu'en être plus riches.

## 1 - Journée risque rocheux

Le Pôle Alpin d'études et de recherche pour la prévention des Risques Naturels (PARN) a organisé le 8 mars 2016 une journée d'information sur la recherche dans le domaine des risques rocheux en direction des collectivités concernées de l'agglomération Grenobloise. Au cours de cette rencontre intitulée "apports de la science à la compréhension et à la gestion du risque rocheux sur l'agglomération grenobloise", des intervenants de différents laboratoires de recherche ont présenté leurs travaux. N. Gros a demandé aux organisateurs, et obtenu, de pouvoir proposer aux membres du comité de participer à cette conférence.

Trois membres du comité de suivi ont ainsi pu participer à cette rencontre. Mme Gros leur donne la parole pour faire un retour sur les points qui les ont marqués dans les différentes présentations.

M. Cholet remercie Mme Gros d'avoir pu lui permettre d'assister à la présentation de ces travaux. La plupart concerne les falaises du Saint Eynard mais sont transposables sur Crolles car ce sont les mêmes couches géologiques.

Les interventions étaient organisées dans une progression de la connaissance à la gestion :

- De l'observation, à la caractérisation,...
- De la caractérisation, au suivi (détection, surveillance),...
- De l'évaluation du danger, aux mesures de protection.

Elles ont porté sur l'observation des éboulements actuels et passés, la fréquence des chutes et l'influence des conditions météorologiques, la détection des masses rocheuses instables, la propagation des blocs, l'évaluation du risque d'impact sur les enjeux et les mesures de protection. Une des ambitions des recherches est de pouvoir construire les outils d'une évaluation quantitative du risque et non plus seulement qualitative.

Certaines données ont marqué les esprits comme le fait qu'un éboulement de plus de 10 m<sup>3</sup> ait lieu en moyenne tous les 5 jours sur les 5 kms de la falaise du Saint Eynard.

Les présentations sont disponibles à l'adresse suivante : <http://risknat.org/journee-risque-rocheux/>

Échanges :

Est-ce qu'une évaluation quantitative de l'exposition aux risques pourrait être faite sur Crolles ?

→ Les travaux présentés sont au stade de la recherche. Ils ne permettent pas encore de faire une évaluation qualitative sur l'ensemble des facteurs. N. Gros insiste sur le fait que, loin de remettre en cause le risque, les résultats présentés nous confortent au contraire à la fois sur l'existence du risque et le dispositif de protection. D'autre part ce projet a pris du retard. Il n'est en l'état pas question d'attendre encore quelques années alors que le risque est bien présent.

→ Est-ce qu'une information sur l'état de la recherche pourrait être faite ?

→ C'est ce qui a été justement fait dans le cadre de la journée risques rocheux. Mme Gros ajoute que les recherches au sujet de l'évaluation des risques permettront peut-être à terme d'évaluer des risques de surmortalité en un lieu donné. Cependant, la question du seuil à partir duquel protéger les personnes et les biens se posera. Le fait de décider de ne pas protéger des habitants restera une question difficile sur laquelle les décisions politiques ne seront pas simples à prendre.

## **2 - Présentation de l'étude d'impact**

Mme Coissard du bureau d'étude INGEROP, en charge du dossier d'étude d'impact, présente les principaux éléments du dossier soumis à l'avis des services de l'état (voir la copie de la présentation envoyée sous format électronique).

Échanges :

Concernant les sources :

Pouvez-vous préciser les mesures de préservation des sources ?

Un travail de recensement des sources a été fait ainsi qu'un constat d'huissier sur leur état. Les sources qui seront découvertes pendant la phase travaux seront également concernées par les mesures de préservation. Il est prévu de mettre en place à chaque fois une chambre de captage et un bassin. Le but est de les préserver dans la mesure du possible. Il n'est cependant pas possible d'assurer qu'il n'y aura pas de perte.

Les sources ont été perdues lors de la construction des ouvrages précédents. Qu'est ce qui fait que cela sera différent ?

→ La prise en compte de cette question n'était pas la même lors des travaux pour les digues précédentes. Cette fois la commune a fait un important travail de recensement mais aussi d'élaboration de procédures. On peut donc penser que le résultat va être différent.

#### Concernant l'Impact sur les habitants pendant la phase travaux :

Le passage de camions et les nuisances pour les riverains :

→ L'ouvrage est construit en déblais / remblais. Il y aura cependant un déficit de matériaux ce qui signifie un transport par camions. Nous mettrons en place tous les moyens pour les minimiser (horaires de circulation, itinéraires, ...).

Voies de circulations qui seront utilisées :

→ Le chemin des Berger et la rue de la Cascade (puis passage par la digue du Brocey) sont les deux voies utilisables par les camions. Un riverain fait remarquer qu'il ne faut pas oublier que c'est pour un ouvrage de protection et que pour construire toutes nos maisons il a fallu également de nombreux transports.

### **3 - Présentation du dossier de demande de dérogation au titre des espèces protégées**

M. Hahn du bureau d'étude TERE0, en charge des inventaires faunes flore du dossier d'étude d'impact et du dossier de dérogation au titre des espèces protégées, présente le dossier (voir la copie de la présentation envoyée sous format électronique).

#### Échanges :

Quel impact sur les chauves souris ?

→ Les boisements impactés ne sont pas âgés (le secteur était entièrement exploité jusqu' à il y a quelques années) ce qui explique le faible impact sur les chauves souris.

Lutte contre les invasives ?

→ D'une part le respect des procédures de lutte contre les invasives sera exigé et surveillé. D'autre part les ouvrages seront ensemencés et plantés avec des espèces couvrantes et adaptées ce qui permettra de limiter l'espace disponible pour les espèces invasives.

### **4 - Planning de la suite du projet**

#### Planning prévisionnel :

- Instruction des dossiers par les services de l'état : été 2016
- Enquête publique : hiver 2016/2017
- Début travaux : au plus tôt août 2017

### Echanges :

Quand est-ce que les études seront disponibles ?

→ Les études ont été transmises pour avis aux services de l'état. Après la prise en compte des éventuelles remarques et demandes de complément une version définitive sera transmise à l'autorité environnementale, nous espérons au début de l'automne prochain. Cette version définitive sera consultable et disponible à la consultation sur le site de la commune. Il apparaît prématuré de mettre à disposition, dès maintenant, une version qui sera très probablement modifiée, ce que les bureaux d'étude nous affirment par expérience, en fonction des remarques et demandes de complément des différents services consultés.

### Autres questions :

Justification du positionnement, pourquoi d'autres positionnements n'ont pas été étudiés ?

--> Marie Juppet du service RTM, maître d'œuvre du projet répond à cette question à laquelle il a déjà été répondu lors de la réunion publique en juin 2015.

L'ouvrage doit se trouver le plus bas possible car les blocs perdent de l'énergie au fur et à mesure de leur descente dans les coteaux. Plus haut dans la pente l'énergie des blocs est trop importante pour concevoir un ouvrage capable de les arrêter ou oblige à concevoir des ouvrages beaucoup plus grands. Il n'est pas non plus trop près des habitations pour limiter les impacts, notamment paysagers. Il doit également être parallèle aux lignes de niveau pour être le plus efficace possible. Enfin, l'ouvrage s'inscrit dans la continuité des ouvrages déjà existants pour constituer un ensemble continu qui ne présente pas de zones de faiblesse (présence de zones de recouvrement au niveau des discontinuités). Le positionnement de l'ouvrage résulte de la prise en compte de l'ensemble de ces contraintes.